

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENault, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2022-047 APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION

Certaines données budgétaires nous sont mieux connues depuis le vote du budget primitif du budget annexe de la Coordination en mars dernier.

Il est donc nécessaire de les intégrer par une décision modificative n°1-2022 prenant en compte les ajustements suivants.

Les frais relatifs aux concours transférés par le CNFPT relèvent du budget de la coordination. Ils donnent lieu à facturation des coûts lauréats exclusivement auprès du Centre de gestion coordinateur dans le ressort duquel le ou les agents ont été nommés à l'issue du concours concerné.

Des titres à destination quasi exclusivement de collectivités ou d'établissements publics de la Région Centre-Val de Loire et relatifs à la facturation des coûts de lauréats des concours et examens professionnels de catégories A et B, transférés par le CNFPT, ont été émis à tort sur l'exercice 2021 (nature 70633).

Afin de rembourser les collectivités concernées (cf. liste en annexe), il convient d'ajouter la somme de 30 350,00 € sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

Enfin, les crédits budgétés sur le compte 6042 relatifs au remboursement des frais de concours et examens professionnels organisés par les Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire, dont le budget principal du CDG 37, et les Centres de gestion membres d'autres coordinations peuvent être

diminués d'un montant de 30 350,00 € (dont 10 000,00 € pour l'organisation de l'examen professionnel 2022 d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, budgétés par erreur).

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante.

Le Conseil d'administration,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu, le budget primitif du budget annexe de la coordination 2022,

Vu, la liste des titres à annuler sur exercice antérieur joint en annexe à la présente délibération,

Considérant que certaines données budgétaires nous sont mieux connues depuis le vote du budget primitif en mars dernier. Il est donc nécessaire de les intégrer par une décision modificative n°1-2022 prenant en compte les ajustements suivants.

Les frais relatifs aux concours transférés par le CNFPT relèvent du budget de la coordination. Ils donnent lieu à facturation des coûts lauréats exclusivement auprès du Centre de gestion coordinateur dans le ressort duquel le ou les agents ont été nommés à l'issue du concours concerné.

Des titres à destination quasi exclusivement de collectivités ou d'établissements publics de la Région Centre-Val de Loire et relatifs à la facturation des coûts de lauréats des concours et examens professionnels de catégories A et B, transférés par le CNFPT, ont été émis à tort sur l'exercice 2021 (nature 70633).

Afin de rembourser les collectivités concernées (cf. liste en annexe), il convient d'ajouter la somme de 30 350,00 € sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

Enfin, les crédits budgétés sur le compte 6042 relatifs au remboursement des frais de concours et examens professionnels organisés par les Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire, dont le budget principal du CDG 37, et les Centres de gestion membres d'autres coordinations peuvent être diminués d'un montant de 30 350,00 € (dont 10 000,00 € pour l'organisation de l'examen professionnel 2022 d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, budgétés par erreur).

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'adopter les mouvements de crédits prévus par la décision modificative n°1-2022 du budget annexe de la Coordination du Centre de Gestion annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

**Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire**



Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE

Accusé de réception en préfecture
037-283700128-20221108-D-2022-047-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

A-2022 047 ANNEXE 1 DELIBERATION N°2022 047 DU 8 NOVEMBRE 2022

LISTE DES TITRES DE L'EXERCICE 2021
A ANNULER SUR L'EXERCICE 2022

Concours	Collectivités	Montants	N° titres / bordereaux
CDG 35 EXAMEN PROF ATTACHE PPAL PATRIMOINE	Conseil départemental 45	1 192,22 €	15 / 4
CDG 14 - EXA PROF CONSEILLER PPAL APS 2020	Conseil départemental 37	926,58 €	12 / 4
CDG 77 - EXAMEN REDACTEUR PPAL 1CL AVG 2020	Conseil départemental 37	904,59 €	13 / 4
CDG 77 - EXAMEN REDACTEUR PPAL 1CL AVG 2020	SDIS 45	904,59 €	30 / 4
GIC PC - CONCOURS PSYCHOLOGUE	Conseil départemental 18	1 111,57 €	3 / 2
GIC PC - CONCOURS PSYCHOLOGUE	CCAS de Bourges	1 111,57 €	7 / 2
GIC PC - CONCOURS PSYCHOLOGUE	Conseil départemental 28	1 111,57 €	4 / 2
GIC PC - CONCOURS PSYCHOLOGUE	Conseil départemental 41	1 111,57 €	6 / 2
GIC PC - CONCOURS PSYCHOLOGUE	Conseil départemental 45	2 223,14 €	5 / 2
CDG 36 - EXAMEN ANIMATEUR PPAL 1CL 2020	Chartres	208,00 €	23 / 4
CDG 36 - EXAMEN ANIMATEUR PPAL 1CL 2020	CC Portes Euréliennes	208,00 €	28 / 4
CDG 36 - EXAMEN ANIMATEUR PPAL 1CL 2020	Orléans	208,00 €	31 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Orléans Métropole	1 387,89 €	27 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Conseil départemental de Charente	462,63 €	25 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Orléans	462,63 €	32 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Joué les Tours	462,63 €	17 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Conseil départemental 45	1 387,89 €	21 / 4
CDG 18 - EXAM REDACTEUR TER PPAL 2 CL AVG 2020	Conseil départemental 41	925,26 €	22 / 4
CDG 28 - EXAMEN TECHNICIEN PPAL 2CL A.G 04-2021	Fleury les Aubrais	1 325,00 €	15 / 4
CDG28 - EXAMEN PRO REDACTEUR PL 2020	Conseil départemental 37	3 871,20 €	14 / 4
CDG28 - EXAMEN PRO REDACTEUR PL 2020	Conseil départemental 28	3 871,20 €	19 / 4
CDG 37 - CONCOURS REDACTEUR PPAL 2 CL 2019	Tours	988,70 €	16 / 4
CDG 37 - CONCOURS REDACTEUR PPAL 2 CL 2019	Palaiseau	988,70 €	29 / 4
CDG 37 - CONCOURS REDACTEUR PPAL 2 CL 2019	Orléans Métropole	988,70 €	26 / 4
CDG 37 - CONCOURS REDACTEUR PPAL 2 CL 2019	Conseil régional de la région Centre Val de Loire	988,70 €	18 / 4
CDG 37 - CONCOURS REDACTEUR PPAL 2 CL 2019	SDIS 37	988,70 €	24 / 4
TOTAL		30 321,23 €	

A-2022-047 ANNEXE 2 DECISION MODIFICATIVE N°1-2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION

**Fonctionnement
Dépenses**

Mouvement		Chapitre		Décision Modificative n° 1/2022
Réel	011	6042	ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	-30 350.00
Réel	011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	
Réel	011	62511	PERSONNEL DU CENTRE	
Réel	011	6257	RECEPTIONS	
Réel	012	621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	
Réel	012	6488	AUTRES CHARGES	
Réel	65	657	SUBVENTIONS	
Réel	67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE.DE GESTION	
Réel	67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	30 350.00
Total Dépenses Fonctionnement :				0.00

**Fonctionnement
Recettes**

Mouvement		Chapitre		Décision Modificative n° 1/2022
Réel	002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
Réel	70	70633	REMBOURSEMENTS DES CONVENTIONS-CONCOURS	
Réel	70	7086	TRANSFERT DES RESSOURCES DU CNFPT	
Réel	77	773	MANDATS ANNULES	
Total Recettes Fonctionnement :				0.00
Solde Fonctionnement :				0.00

SOLDE GENERAL				0.00
----------------------	--	--	--	-------------